Envoyé en préfecture le 05/06/2023 Reçu en préfecture le 05/06/2023

Affiché le

ID: 022-212201792-20230601-2023_2_031-DE

COMMUNE DE FREHEL Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 1er juin 2023

Date de convocation : 26 mai 2023 Date d'affichage :

26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents: 15

Nombre de Conseillers votants: 15

Maire,

Michèle MOISAN

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents: Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents: MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme CHATELLIER est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR: Mme MOISAN

DELIBERATION N°2023-2-031: SDE 22 Alimentation médiathèque

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux de la médiathèque vont nécessiter un renforcement de réseau.

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22) a procédé au chiffrage de ces travaux qui s'élèvent à 3 416 €.

Il vous est proposé de délibérer pour approuver ce projet et autoriser le versement de ces 3 416 € au SDE 22 pour la réalisation desdits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la médiathèque située Place de la Grande Abbaye,

Approuve le versement au Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22), maître d'ouvrage des travaux, le versement d'une participation de 3 416 €,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

ertifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 🗲 juin 2023

ele MOISAN